



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2022/13

OBJET : Subventions aux associations.

Date de convocation

20/04/2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 06

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

Présents : MM. NICOMETTE Michel, SALLEZ Sébastien, NICOMETTE Emmanuel, HARLE-JACQUET Thierry, Mmes LANFROY Amandine, GAY Martine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine, BEAUJOIN Sébastien
Mmes DENIS Laura, GUIHOT Sandy.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. HARKE-JACQUET Thierry a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de reconduire les subventions aux associations, le montant inscrit au titre des subventions au chapitre 65, article 6574 du budget principal.

Après en avoir discuté, le conseil à l'unanimité, décide de répartir les subventions comme suit :

Association	Montant
Association du Foyer Rural	305 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	305 €
Club Joie de Vivre	305 €
Les Amis de Nos Eglises	200 €
Le Refuge des Animaux	100 €
Fondation du patrimoine	55 €
Marche Paris/Alsace	50 €

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 26 avril 2022

Le Maire,

Michel NICOMETTE



Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 051-215102716-20220426-DEL2022_13-DE